

# L'ECHO DE LA FÉDÉ

Juin 2016

## Sommaire

- 1 Le mot du Président
- 2 Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire de la fn3s du 24 mars 2016  
Encarts formations
- 3 Rencontre avec Geneviève AVENARD, Défenseure des Enfants  
Participation de la fn3s à la rédaction du décret d'application relatif à l'Evaluation de l'Information Préoccupante.
- 4 Présence des administrateurs de la fn3s en région

## Le mot du Président



Chers adhérents,

Nous sommes heureux de vous retrouver à Tours pour cette nouvelle édition des Journées d'Etudes de la fn3s. Depuis près d'un an nous préparons ce moment pour qu'il soit un réel espace de rencontres, d'échanges et de réflexions sur les pratiques éducatives en protection de l'enfance. La qualité reconnue de ce rendez-vous nécessite l'investissement bénévole de tous les administrateurs de la fédération et je tiens à remercier chacune et chacun pour leur participation à ce lourd travail collectif.

Le thème de ces journées 2016 est l'altérité. Il nous a semblé important dans cette période trouble de montée des intolérances, des exclusions et des replis identitaires d'approfondir notre regard sur cet autre, si différent et si semblable. De nous ouvrir à cette rencontre et de penser la différence comme une richesse et non comme une menace. Cette posture engage une profonde réflexion éthique pour se libérer des représentations et préjugés et ainsi mettre en concordance ses valeurs et ses pratiques effectives. Cette nécessité s'impose à chacun et notamment aux intervenants du champ de l'action éducative.

Neuf ans après la loi de 2007 réformant la protection de l'enfance, un nouveau cadre législatif est institué avec la loi du 14 mars 2016. Ce nouveau texte ne remet pas en cause les fondements de la précédente loi, il recentre les interventions sur les besoins de l'enfance notamment à partir d'évaluations pluridisciplinaires et plus approfondies. Ainsi nous avons été sollicités par le cabinet de la secrétaire d'Etat en charge de ce dossier pour apporter notre expertise et nos compétences sur les questions d'évaluation. Notre contribution se prolonge au sein d'un groupe de travail animé par la DGCS afin d'élaborer le décret d'application précisant les conditions de cette évaluation. Les services d'investigation auront la possibilité, à la demande des départements, de participer à ces évaluations comme nous le proposons depuis près de deux ans dans notre démarche prospective.

Vous trouverez dans ce numéro de "l'écho de la fédé" quelques brèves sur l'actualité récente de la fn3s, notamment sur notre dernière assemblée générale, sur notre rencontre avec Madame Avenard, Défenseure des enfants et sur les prochaines formations que nous vous proposons.

L'année prochaine, nos journées d'études se dérouleront les 14, 15 et 16 juin à Paris, moment important et exceptionnel car nous fêterons les 70 ans de la fn3s. Nous vous y attendons nombreux.

Je vous souhaite à tous de bien profiter de ces journées et vous remercie pour votre fidèle soutien.

Denis BENAINOUS  
Président de la fn3s



FEDERATION NATIONALE DES  
SERVICES SOCIAUX SPECIALISES  
DE PROTECTION DE L'ENFANCE  
MEMBRE DE LA CNAPE

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, ont été soumises aux adhérents présents et représentés, les propositions de modifications des statuts de la fn3s, modifications envisagées afin de clarifier et compléter certains articles ceci dans un souci de démocratie ainsi que l'a expliqué le président Denis Benainous. Elles seront adoptées à l'unanimité après lecture.

Pour ce qui concerne l'Assemblée générale ordinaire plusieurs points figuraient à l'ordre du jour outre les différents rapports 2015 (moral, financier et d'activité) :

■ **ADOPTION D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Après avoir procédé à une rénovation de ses statuts (AGE du 24 mars 2016), la fédération a décidé de se doter d'un règlement intérieur et après une lecture de la proposition validée en Conseil d'administration, le règlement intérieur a été adopté à l'unanimité.

■ **PLAN D'ACTIONS ET PERSPECTIVES 2016-2018**

Ce nouveau plan d'actions qui définit le positionnement stratégique de la fn3s comporte 6 axes majeurs, est établi pour 3 ans et introduit par un préambule (nouveau). Il est consultable sur le site de la fn3s.

**LES 6 AXES :**

**AXE 1 : REPRÉSENTER LES SERVICES ET LES PROFESSIONNELS DE L'INVESTIGATION**

Concernant plus particulièrement la MJIE, la DPJJ n'a pas organisé de comité de pilotage en 2015, alors que rien n'avance sur les demandes de la fn3s (la question du ratio fratrie dont la fn3s demande la suppression, alors que ce système fait régner une incertitude permanente avec la possible modification des capacités annuelles et donc des moyens, le projet de dotation Globale financière etc.). Nous sommes dans l'attente d'un comité de pilotage en juin prochain.

**AXE 2 : ACCROÎTRE NOTRE PRÉSENCE EN RÉGION AU PLUS PRÈS DE NOS ADHÉRENTS**

Développer la vie régionale est un des axes prioritaires du plan stratégique depuis plusieurs années. La délégation régionale est assurée prioritairement par les administrateurs, lesquels, dans certaines régions sont secondés par une deuxième personne cooptée par la Fédération

**AXE 3 : FAVORISER ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES SERVICES ET DES PROFESSIONNELS**

Prochaines Journées de Tours en juin 2016 et Journées d'Études 2017 à Paris - Espace St martin, les 14,15 et 16 juin 2017 ; 2017 sera l'année du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Fédération.

**AXE 4 : PROMOUVOIR NOS COMPÉTENCES.**

**Concernant le pénal :** pas de MJIE au pénal pour le SAH et baisse très importante pour la PJJ (2000 MJIE en 2015), 65% de l'activité pénale étant faite par les Parquets, les Juges des enfants étant concernés principalement par les récidivistes et les auteurs d'infractions graves pour lesquels ils disposent suffisamment d'informations.

**Un point est fait sur notre démarche prospective** (dont Michel Folliot avait fait une présentation lors de la précédente Assemblée Générale (valorisation de nos savoir-faire en matière d'investigation et d'évaluation auprès des Conseils Généraux) et notamment sur la récente rencontre de la fn3s avec l'ADEF et L'ANDASS en février 2016).

L'objectif de cette rencontre était de voir si une expérimentation de notre projet pourrait être envisagée dans certains départements.

Notre demande est recevable mais il nous faudra rendre notre texte plus accessible à des élus.

**AXE 5 : CONSTRUIRE ET CONSOLIDER NOS ALLIANCES**  
Projet de coopération en cours avec le CNAEMO

**AXE 6 : DÉVELOPPER NOTRE COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE**

La fn3s a la volonté d'améliorer la communication avec ses adhérents et va s'efforcer de leur adresser régulièrement la lettre mensuelle d'information (déjà en ligne sur le site [www.fn3s.fr](http://www.fn3s.fr)) via les délégués régionaux afin de relayer les informations au plus près des professionnels de terrain.

■ **VALIDATION DES COOPTATIONS D'ADMINISTRATEURS**

Deux administrateurs (Christian Leclerc (personne physique) et Aurélie Pulcini (Personne morale représentant JCLT SISAE Beauvais(60)) avaient été cooptés lors du CA du 9/12/2015 sur des places laissées vacantes. Ces deux cooptations sont validées à l'unanimité.

■ **COTISATION 2017**

Sur recommandation du Conseil d'Administration, la proposition de maintien des montants des cotisations (identiques à 2016), a été adoptée à l'unanimité.

Tous les documents afférents à ces deux assemblées sont consultables sur le site de la fn3s.

*Jeanne KANJE, Secrétaire Générale*

**SIGNES DE SOUFFRANCE DU BÉBÉ ET DU JEUNE ENFANT**

Formatrice : Marie-Laure CADART

Marseille, les 13-14 juin et 23 septembre 2016

Bordeaux, les 3-4 octobre et 18 novembre 2016



**MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION EN PROTECTION DE L'ENFANCE**

Formateur : Francis ALFÖLDI

Paris, les 13, 14 et 15 septembre 2016

Il sera remis à chaque participant le livre

« Evaluer en protection de l'enfance » de F. ALFÖLDI (Ed. DUNOD)

Les différentes formations proposées par la fn3s peuvent être sollicitées pour des stages en intra service ou association.

*Pour rappel*

- La violence dans le couple (Karen SADLIER et Edouard DURAND)
- L'identité culturelle et familiale/interculturalité (Rose SITA)

## RENCONTRE AVEC GENEVIÈVE AVENARD, DÉFENSEURE DES ENFANTS, ADJOINTE, VICE-PRÉSIDENTE DU COLLÈGE CHARGÉ DE LA DÉFENSE ET DE LA PROMOTION DES DROITS DE L'ENFANT



**L**e Défenseur des Droits est une autorité administrative indépendante, inscrite dans la Constitution depuis le 23 juillet 2008 et instituée par la loi organique et la loi ordinaire du 29 mars 2011.

Le Défenseur des Droits est institué comme l'autorité unique pour la défense des droits.

Cette institution regroupe les missions du médiateur de la République, de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE), la Commission nationale de

déontologie de la sécurité (CNDS) ainsi que du Défenseur des Enfants.

A ce titre, Geneviève AVENARD, Adjointe du Défenseur des Droits, a été nommée Défenseure des Enfants le 27 septembre 2014. Elle a pour mission de défendre et de promouvoir l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant définis par la loi ou par un engagement international de la France.

Geneviève AVENARD a souhaité rencontrer la fn3s, aussi une entrevue a eu lieu le 13 avril réunissant la Défenseure des Enfants, Marie LIEBERHERR chef de pôle, le Président et la trésorière de notre fédération.

Elle nous a tout d'abord présenté l'Institution qui s'appuie sur :

- Un réseau territorial de 400 délégués qui aident à rechercher une solution amiable au niveau local puis si nécessaire aident à la constitution du dossier qui sera transmis aux services compétents du Défenseur des droits
- Les jeunes ambassadeurs des droits auprès des enfants (JADE) qui apportent des informations aux enfants et adolescents (dans les collèges, les accueils de loisirs et les établissements spécialisés).

L'institution est compétente pour connaître des situations d'enfants français et étrangers résidant en France et des enfants français résidant à l'étranger. Elle contribue à la recherche de la solution la plus adaptée à l'enfant. Elle ne se substitue pas aux services spécialisés et aux dispositifs sociaux, éducatifs et judiciaires, intervenant dans le champ de l'enfance. Elle n'a pas vocation à traiter les urgences.

L'institution est structurée autour de services spécialisés, au sein duquel le Pôle Défense des Enfants est l'interlocuteur privilégié des professionnels de l'enfance. Sous la responsabilité d'un magistrat en détachement, le pôle est composé notamment de juristes, d'une assistante de service social et de deux assistantes. Tous sont soumis au secret professionnel. Ainsi, dans le respect du secret partagé, les membres du Pôle doivent pouvoir réunir les renseignements nécessaires afin de conseiller au mieux les requérants mais également dans le but d'apaiser les tensions et parfois de réinstaurer un dialogue entre les professionnels et les familles.

Lorsqu'il instruit une situation, le Défenseur des Droits peut recueillir toute information qui lui apparaît nécessaire **sans que son caractère secret ou confidentiel puisse lui être opposé**. En cas de refus ou d'absence de réponse dans le délai imparti, des mesures peuvent être envisagées (mise en demeure, saisine du Juge des référés, délit d'entrave...).

Les services médicaux ou sociaux, les enfants et les jeunes majeurs de - de 21 ans dont les droits n'auraient pas été respectés, leurs parents, leurs représentants légaux ou un membre de leur famille, les associations de défense des droits de l'enfant peuvent saisir le Défenseur des Droits. Sa saisine est gratuite, elle n'interrompt pas les délais de recours devant les juridictions compétentes.

En tant que professionnel, vous pouvez informer le Défenseur des Droits d'une atteinte à un droit de l'enfant ou à son intérêt supérieur, l'alerter sur une défaillance d'un service public ou d'une administration, solliciter une réflexion générale sur une thématique spécifique, obtenir des informations quant à l'accès au droit, par courrier, 7 rue Saint Florentin - 75409 PARIS CEDEX 08 ou par le formulaire internet figurant sur le site [www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)

Nous avons dans un second temps présenté à Madame Geneviève AVENARD la fn3s à la veille de ses 70 ans d'existence, et avons échangé sur différents sujets tels que les investigations administratives, le repérage et le suivi des mineurs en danger, le risque issu des pathologies du lien et notamment des conflits conjugaux exacerbés et de la violence conjugale, les enquêtes sociales JAF que nous regrettons de ne plus exercer, au final nous avons évoqué la complexité de la Protection de l'Enfance compte tenu de la multiplicité des acteurs qui y concourent.

A l'issue de ces échanges fructueux, nous avons invité Madame AVENARD à notre Conseil d'Administration de septembre prochain. Par ailleurs, ses engagements ne lui permettant pas de se libérer, une de ses assistantes la représentera à nos Journées d'Etudes de TOURS dont le sujet l'a vivement intéressée.

*Martine LORANS, trésorière*

## PARTICIPATION DE LA FN3S À LA RÉDACTION DU DÉCRET D'APPLICATION RELATIF À L'ÉVALUATION DE L'INFORMATION PRÉOCCUPANTE.

La loi du 14 mars 2016, relative à la protection de l'enfance, dans son article 9, prévoit que « L'évaluation de la situation d'un mineur à partir d'une information préoccupante est réalisée par une équipe pluridisciplinaire de professionnels identifiés et formés à cet effet. A cette occasion, la situation des autres mineurs présents au domicile est également évaluée ». Les conditions d'application sont définies par décret.

Ainsi, le décret a été travaillé par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), avec l'appui d'instances de réflexion.

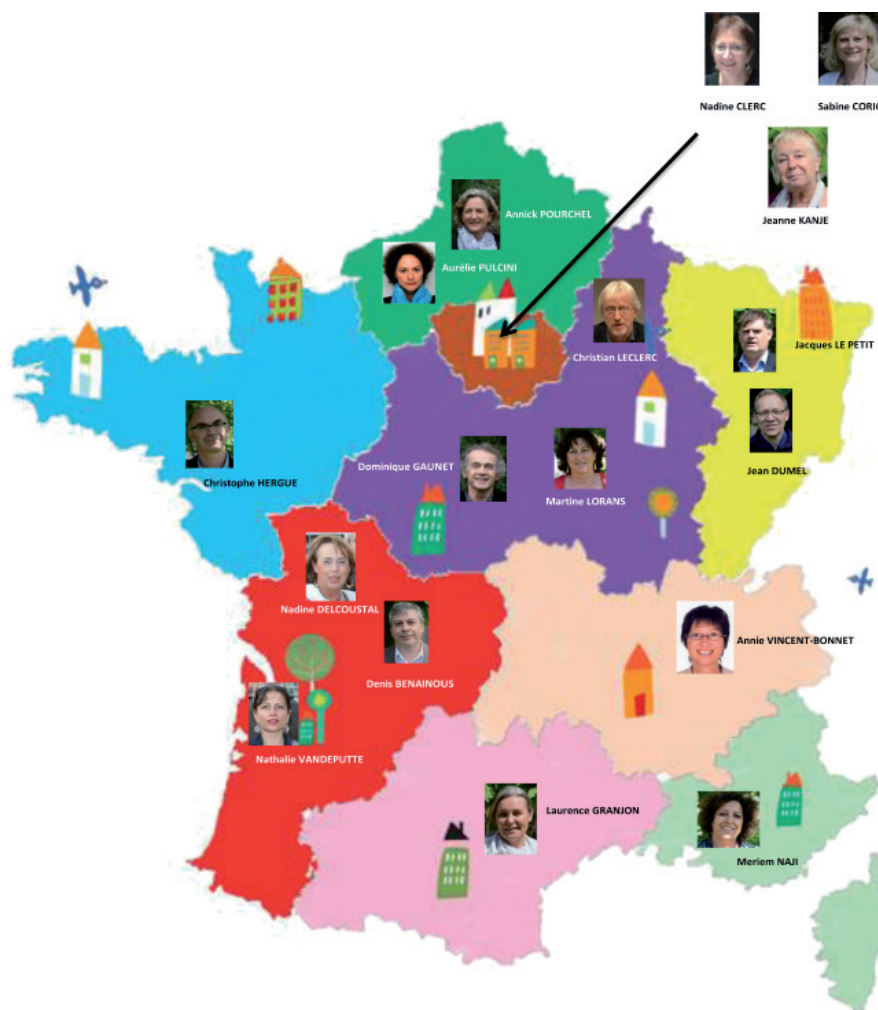
A ce titre, la fn3s a apporté sa contribution à un groupe de travail piloté par la DGCS afin d'affiner et de finaliser le projet de décret. Les éléments de la problématique ont été les suivants :

- Qualification et traitement de l'information préoccupante,
- Composition de l'équipe pluridisciplinaire
- Formation et outils des professionnels
- Méthode d'évaluation
- Finalités : une évaluation centrée sur l'enfant
- Rapport d'évaluation.

L'enjeu du décret est essentiel : rendre opérationnelle l'évolution du dispositif de protection de l'enfance tel que voulu par le législateur.

*Aurélien PULCINI, administratrice*

PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS DE LA FN3S EN RÉGION



**GRAND NORD**

Annick POURCHEL 03 21 98 48 61  
Aurélie PULCINI 03 44 11 15 15

**CENTRE EST**

Annie VINCENT-BONNET 04 79 62 60 55

**SUD OUEST**

Denis BENAINOUS 05 55 10 34 00  
Nadine DELCOUSTAL 05 49 00 26 52  
Nathalie VANDEPUTTE 05 57 81 79 18

**SUD EST**

Meriem NAJI 04 91 55 84 45

**GRAND EST**

Alsace : Jean DUMEL 03 89 44 22 83  
Lorraine : Jacques LE PETIT 03 83 41 82 12

**ÎLE DE FRANCE ET DOM/TOM**

Nadine CLERC 01 53 34 34 00  
Sabine CORIOU 01 30 32 10 04  
Jeanne KANJE 06 82 05 57 37

**SUD**

Laurence GRANJON 04 68 08 34 00

**CENTRE**

Dominique GAUNET 02 47 71 15 95  
Christian LECLERC 03 26 79 85 79  
Martine LORANS 03 80 30 61 07

**GRAND OUEST**

Christophe HERGUE 02 40 47 12 01

**MEMBRES DU BUREAU fn3s**

Denis BENAINOUS Président  
Nathalie VANDEPUTTE Vice-Présidente  
Jacques LE PETIT Vice-Président  
Jeanne KANJE Secrétaire Générale  
Martine LORANS Trésorière